

Présents: Francis LAGUERRE, Daniel ALARD, Gilbert DUPUY, Xavier DE FERLUC, Patricia LAURENT, Rémi PIQUEMAL, Janine PASCAL.

Absents: Julie PORTE-TRAUQUE, Fabienne BARRO . Pascal PHILIP a donné procuration à Xavier DE FERLUC.
Pierrette LERO a donné procuration à Patricia LAURENT,

Secrétaire de séance : Daniel ALARD.

- M. le Maire rappelle l'ordre du jour : Schéma de mutualisation, Organisation du Personnel, Fonctionnement de l'équipe. Daniel Alard souhaite aborder un point soumis à délibération en questions diverses : option de remboursement forfaitaire de la TVA suite vente coupes de bois. Proposition retenue à l'unanimité.

*Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 15 septembre 2015

1- Schéma de mutualisation : suite au Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2015 et à la présentation du projet par Thomas FROMENTIN, en mairie de PRAYOLS le 15 septembre 2015, le Conseil Municipal doit rendre un avis avant la fin du mois d'octobre 2015.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal de PRAYOLS a décidé de **voter favorablement le schéma de mutualisation en l'accompagnant de trois remarques pour montrer son accord avec la proposition de la Communauté des Communes** :

_ Le niveau de service à la population doit rester satisfaisant avec une fiscalité maîtrisée sans augmentation démesurée pour les contribuables.

_ La mise en place de fonctions partagées doit combiner les besoins recensés avec les potentialités existantes des personnels de toutes les communes.

_ Les actions à mutualiser devront être soumises à discussion au niveau des Communes qui devront être associées aux décisions au fur et à mesure, sans précipitation.

2- Organisation du Personnel :

M. le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à la place du poste existant d'adjoint technique 2^{ème} classe. Après discussion, la délibération est prise à l'unanimité.

Les indemnités attribuées au personnel communal sont maintenues sur les bases existantes (Indemnités d'Administration et de Technicité équivalant pour l'année à 40 % d'un mois de salaire). Ces versements seront désormais effectués chaque mois par douzièmes. Pour le personnel non titulaire (c'est-à-dire les remplaçants), une indemnité sera versée sur les mêmes bases à partir. Le mois devient donc la référence tant pour les présences des remplacements que pour les absences des titulaires : un mois échu de présences pour qu'il y ait une indemnité pour les premiers et un mois échu d'absence pour qu'il n'y ait pas d'indemnité pour les seconds.

3- Fonctionnement de l'équipe

M. le Maire souhaiterait pouvoir réunir l'ensemble de l'équipe pour traiter au mieux cette question pour permettre à chacun d'évaluer sa propre participation et ainsi de pouvoir projeter un fonctionnement optimal du groupe.

Un point de situation devant la population est à envisager au premier semestre 2016.

4- Question diverses : Option de remboursement forfaitaire de la TVA suite vente coupes de bois.

Délibération prise à l'unanimité en vue d'obtenir le remboursement forfaitaire de la TVA.

La séance est levée à 20h15.